



UE ARMY

Nécessité d'une coopération de défense au sein de l'Europe – Dossier G2S n° 24

GCA (2S) Philippe PONTIÈS

publié le 09/08/2019

Relations internationales

Comme le souligne le GCA (2S) Philippe PONTIÈS, cette coopération reste fragile et limitée, notamment du fait des divergences de nos différentes politiques nationales et de leurs échéances démocratiques.

Dans sa traduction concrète la PSDC20, en matière notamment de mise sur pied d'opérations et de missions non exécutives (missions dites de Petersberg), se heurte en premier lieu à des agendas électoraux nationaux en perpétuel mouvement qui, le plus souvent, freinent l'ardeur des dirigeants, peu enclins à s'engager militairement hors des structures bien établies de l'OTAN, confrontés à des opinions publiques d'abord préoccupées par des questions socio-économiques.

Il est rare en effet qu'au moins un État membre ne soit pas confronté, à l'instant T, à la préparation d'un scrutin national visant à renouveler chef d'État, Parlement, gouvernement ou exécutifs régionaux. Cette volatilité électorale et ses conséquences s'accordent assez mal, il faut bien l'avouer, avec la nécessaire stabilité politique que requiert l'adhésion au double principe de déclenchement d'une action militaire européenne et de contribution à la mise sur pied d'une force ad hoc dans le simple cadre de Petersberg. On imagine aisément ce qu'il pourrait advenir s'agissant d'engagements plus robustes.

Les États membres de l'Union européenne constituent en effet un singulier kaléidoscope d'organisations politiques et de modes de gouvernement ayant chacun leur propre logique de fonctionnement. Si les dispositions constitutionnelles confèrent au Président français une grande autonomie de décision en matière de défense, il n'en va pas toujours de même ailleurs, où l'aval parlementaire s'impose aux exécutifs selon des processus politiques parfois complexes, rendant in fine la décision de participation militaire très dépendante de coalitions souvent fluctuantes voire parfois bloquantes. Cette réalité vaut également pour le plus long terme, dès lors qu'il s'agit de finaliser des partenariats industriels ou capacitaires.

Par ailleurs, ces coalitions reflètent le plus souvent des sensibilités politiques et culturelles très diverses, déjà mentionnées dans maints articles de ce dossier, qui expliquent la différence de degrés de perception, par les opinions publiques nationales, de la nécessité d'une autonomie de décision et d'action proprement européennes. La remarque vaut également quand il s'agit de juger de l'opportunité d'exporter de l'armement, la récente tension francoallemande sur le bien-fondé de ventes de matériel de guerre à des pays partie prenante du conflit au Yémen constituant, à cet égard, un rappel qui mérite d'être médité.

Ainsi, la moitié des pays européens sont-ils gouvernés par des coalitions minoritaires souvent fragiles. C'est le cas notamment au Royaume-Uni, en Espagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède. D'autres États, tels l'Italie et l'Allemagne, s'appuient sur des majorités fondées sur des contrats de gouvernement interpartis. De fait, la fragmentation du paysage politique se prête assez mal au développement d'une ambition de sécurité et de défense autonome dépassant le cadre des missions de Petersberg. Le réflexe naturel est, par conséquent, au mieux de s'en tenir à l'existant, sans risquer sa survie politique par des initiatives pouvant être jugées intempestives, au pire à s'attacher à détricoter ce qui peut l'être au nom de l'OTAN perçu comme horizon indépassable de la sécurité collective où, a contrario, au nom d'une réappropriation purement nationale des questions de sécurité et de défense. Et la confirmation électorale de la montée en puissance des sentiments populistes et/ou nationalistes lors des dernières élections européennes vient compliquer la résolution d'une équation déjà fort délicate.

Ces fragilités se retrouvent également dans les projets de coopération de programmes d'armement. Si les succès sont avérés dans nombre de domaines (avion de transport A400M Atlas, hélicoptère Tigre, système d'observation spatiale MUSIS21, frégates FREMM22 et HORIZON, missiles SCALP23 et METEOR24...), la plupart des programmes en cours n'ont pas répondu à la totalité des caractéristiques militaires attendues, souffrant par ailleurs de glissements calendaires plus importants qu'en version purement nationale. Ces glissements sont dus, pour l'essentiel, à la multiplication de versions d'équipements liée à une harmonisation insuffisante des besoins militaires des États partie au projet. Duplications industrielles, principe du « juste retour », partage des plans de charge industriels, sans nécessairement prendre en compte les centres d'excellence existants, illustrent les limites du particularisme national face à l'intérêt collectif européen.

Jusqu'à présent, l'OTAN jouait un rôle particulièrement structurant. D'abord parce que l'organisation constituait le cadre privilégié de la sécurité collective, sous parapluies nucléaire, capacitaire et financier américains. Dès lors, chacun s'accommodait de cette dépendance à moindre coût pour la défense de ses intérêts vitaux, la garantie de sécurité américaine permettant par surcroît de pallier les faiblesses capacitaires des uns et des autres, notamment par le biais d'accords de partage ou de complémentarité.

Bon gré, mal gré, les coalitions gouvernementales qui se sont succédé aux responsabilités n'ont jamais remis en cause cet état de fait somme toute assez confortable pour des pays qui ont, au fil du temps, considérablement réduit la voilure de leur effort de défense, préférant aliéner leur liberté d'action au bon vouloir du grand frère américain, lequel assume aujourd'hui la plus grande part du fardeau budgétaire.

Désormais, la combinaison de la remise en question, de moins en moins équivoque, de l'automatisme de la garantie de sécurité américaine, la persistance de menaces anciennes (prolifération nucléaire, retour des États puissance, nécessité de garantir la liberté de circulation et d'approvisionnements énergétiques), l'apparition de menaces nouvelles (émergence du terrorisme sur le territoire européen, flux migratoires plus ou moins bien contrôlés, stabilité du bassin méditerranéen et de l'Afrique aux portes de l'Europe,

cybercriminalité) et de défis technologiques sensibles (intelligence artificielle, big data, maîtrise de l'espace) imposent le choix de l'autonomie stratégique européenne dans un système de sécurité collective refondé.

Ainsi placés en première ligne, les pays européens vont devoir consacrer à leur sécurité un poids budgétaire singulièrement plus important que celui aujourd'hui consenti dans le cadre de l'OTAN. De même, ils sont condamnés à renforcer leur coopération industrielle de défense afin d'acquérir à moindre coût les moyens de cette sécurité collective refondée. Il y va à la fois de l'indépendance technologique européenne, du niveau d'interopérabilité de leurs forces au-delà du référentiel américain, de la maîtrise des coûts de développement et de possession mais d'abord et surtout de la liberté européenne de posséder une technologie sans dépendre d'éventuelles mesures d'embargo. La récente décision américaine visant la technologie 5G développée par HUAWEI illustre l'incompatibilité fondamentale existant entre une dépendance technologique trop marquée et une autonomie stratégique ambitieuse. Inversement le développement, depuis 2004, du système de positionnement par satellite européen GALILEO témoigne de la salutaire prise de conscience de cette fragilité, mais aussi de la capacité collective à y remédier.

Or les pays d'Europe du nord comme d'Europe centrale et orientale s'équipent, pour l'heure, de matériels essentiellement américains. Et chacun sait combien le choix d'un avion de chasse peut-être structurant aux plans politico-stratégique, budgétaire, militaire et technologique, et ce sur des périodes pouvant couvrir plusieurs décennies correspondant à la durée de vie moyenne desdits systèmes d'arme.

Les coalitions politiques à géométrie variable qui se succèdent aux affaires en Europe sont-elles prêtes à accepter durablement de payer le prix d'une capacité militaire autonome et intégrée ? Le rythme décousu des rendez-vous électoraux au sein des États membres le permettra-t-il ? Comment concilier émergence d'une telle capacité autonome et pluralité de processus décisionnels nationaux très chronophages face à des situations sécuritaires réclamant le plus souvent urgence de décision et clarté des objectifs politico-militaires ?

En l'absence d'un primus inter pares (État ou noyau dur d'États) l'exercice semble délicat, mais là où il existe une volonté, il y a un chemin.

20 Politique de sécurité et de défense commune

21 Multinational Space-based Imaging System for Surveillance, Reconnaissance and Observation. En français, « système multinational d'imagerie spatiale pour la surveillance, la reconnaissance et l'observation »

22 Frégate multi-missions

23 Système de croisière conventionnel autonome à longue portée

24 Missile air-air

Titre : GCA (2S) Philippe PONTIÈS

Auteur(s) : GCA (2S) Philippe PONTIÈS

EN SAVOIR PLUS

DOCUMENT A TELECHARGER
